



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des territoires et de la mer
service maritime**

**Avis de publicité préalable
pour l'occupation temporaire du domaine public maritime en vue de maintenir et exploiter
les aménagements constitués d'une dalle béton et d'un jardin d'agrément au droit de la Maison
des Pêcheurs à Antibes**

Objet de la publicité :

Le site aménagé d'une superficie de 1 420,00 m², est constitué d'une dalle béton de 239,00m² et d'un jardin d'agrément d'une superficie de 1 191,00 m². L'opérateur économique anciennement titré sur ces ouvrages a sollicité de l'État un renouvellement de son autorisation d'occupation temporaire.

En vertu des dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et notamment des dispositions des articles L. 2122-1-4 et L. 2122-2 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente publicité vise à permettre la manifestation d'un éventuel intérêt pertinent concurrent.

Le dossier de manifestation d'intérêt comportera :

- 1° Une demande signée d'intention d'occupation du site ;
- 2° Les noms, prénoms, qualité, domicile du demandeur ou, si la demande émane d'une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social et objet de la personne morale, ainsi que les noms prénoms, qualité, pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentants habilités auprès de l'administration ;
- 3° Une note précisant sur plans les caractéristiques de l'occupation projetée, la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée, la nature de l'activité envisagée et, le cas échéant, des investissements prévus.

le dossier est à adresser par pli recommandé avec avis de réception, ou déposé contre décharge, à :

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Maritime
CADAM – 147, boulevard du Mercantour – 06 286 NICE cedex 3

La date limite de réception des dossiers est fixée au 13 avril 2023.

Les renseignements sur la nature du site à exploiter et les dispositions particulières sont disponibles sur demande auprès de :

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer/Service Maritime
CADAM – 147, boulevard du Mercantour – 06286 NICE cedex 3

ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr
04 93 72 73 03